



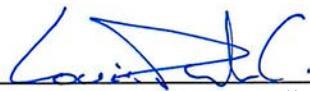
## AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier ;

### **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 419**

1. **Que** le Conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme a déposé un projet de règlement numéro 419 sur les ententes relatives aux travaux municipaux.
2. **Que** ce projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 janvier 2026.
3. **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement numéro 419 au bureau de la municipalité de Saint-Pacôme, situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme, durant les heures régulières d'ouverture.

**DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 19<sup>e</sup> JOUR DU MOIS JANVIER 2026.**

  
\_\_\_\_\_  
Louis-Philippe Caron, directeur général  
et greffier-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

#### Dépôt du projet de règlement 419

Je, soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /Dépôt du projet de règlement 419 en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil (7, rue Caron, 201, boul. Bégin) et sur le site internet de la Municipalité [www.st-pacome.ca](http://www.st-pacome.ca) entre 13 h et 16 h 30, le 19<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.

**EN FOI DE QUOI,** je donne ce certificat ce 19<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.

  
\_\_\_\_\_  
Louis-Philippe Caron, directeur général  
et greffier-trésorier